

N°DCA-2023-060

- Membres théoriques :  
20
- Membres en exercice :  
20
- Membres présents :  
17
  - Pouvoirs :  
3
  - Votants :  
20



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES**

Le 17 novembre 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 17 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL.  
MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Guillaume COUTEY, Julien DEMAZURE, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Florent SAINT-MARTIN.

**Suppléants**

Mme Patricia RENOUE.  
M. Pierre AUBRY.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET.

**III. Membre de droit :**

M. Clément VIVES, Directeur de Cabinet, représentant Monsieur le Préfet.

**IV. Pouvoirs :**

Madame Dominique TESSIER à Monsieur André GAUTIER.  
Monsieur Didier TERRIER à Monsieur Nicolas BERTRAND.  
Monsieur Jean-Pierre THEVENOT à Monsieur Bastien CORITON.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Chantal COTTEREAU - représentée, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée, Dominique TESSIER.

MM. Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine Nicolas VACLE, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE - représenté, Monsieur Kamal KEHILA, payeur départemental par intérim.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
<i>Ressources et moyens</i>	<i>Préserver, optimiser et adapter la RH</i>	

\*

\* \*

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *le code général de la fonction publique,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2022-002 du 24 février 2022 portant modifications du tableau des emplois budgétaires.*

\*

\* \*

#### **I. Personnel mis à disposition au sein de l'ENSOSP**

Conformément à la délibération n°DCA-2022-002 du 24 février 2022, lors du départ d'un agent en mise à disposition dans une autre structure, un poste budgétaire est créé à la date de mise à disposition de l'agent et supprimé à la fin de ladite mise à disposition permettant ainsi de ne pas bloquer un poste budgétaire empêchant ainsi le recrutement.

Par conséquent, il a été créé un poste de commandant pour l'un de nos agents mis à disposition au sein de l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Cet agent a été retenu sur une fonction de Directeur du département recherche, ressource innovation et prospective au sein de l'ENSOSP et sera nommé colonel stagiaire au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La suppression doit être présentée au Comité social territorial avant délibération du Conseil d'administration qui acte également les créations de poste.

Afin de ne pas pénaliser la carrière de l'agent, le Bureau du conseil d'administration a validé, dans l'attente de la réunion du Comité social territorial et du Conseil d'administration, la suppression de ce poste de commandant et la création d'un poste de colonel à compter du 01<sup>er</sup> septembre 2023 jusqu'à la fin de la mise à disposition de l'agent au sein de l'ENSOSP.

Ce dossier vous est donc présenté pour régularisation.

Lors de sa séance du 19 octobre 2023, le Comité social territorial a rendu les avis suivants :

- le collège des représentants de l'administration a émis un avis favorable à l'unanimité,
- le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité.

## II. Création d'un poste d'agent d'entretien

Dans le cadre de la signature de la convention avec le CNPE de Penly liée à la mise en œuvre de la garde opérationnelle postée nécessaire à la couverture de l'établissement, les effectifs du centre d'incendie et de secours de Dieppe ont fortement augmenté en 2023 (+ 18 postes budgétaires). Cette augmentation va se poursuivre en 2024 (+ 10 postes budgétaires).

Dans ce contexte, la montée en charge des effectifs présents au sein du centre de secours et le flux de circulation contraignent à une adaptation de l'entretien des locaux.

En conséquence, il vous est proposé la création d'un poste à temps complet d'un agent d'entretien au grade d'adjoint technique au sein du Centre d'incendie et de secours de Dieppe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le groupe de fonction relatif au RIFSEEP correspond au groupe 3.1 de la catégorie C.

Cette création engendre une baisse du coût financier relatif au contrat d'entretien des locaux (estimé à 13 646 €).

- Il est proposé la mise à jour du tableau des fonctions et plages de grades des organigrammes fonctionnels comme présenté en annexe.

-

\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20231116-DCA-2023-060-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2023

Affichage : 17/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Président du Conseil d'administration,**  
Signé électroniquement, le 17/11/2023  
Andre GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER**